

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74130

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX
Transfert et implantation
des dépôts municipaux
Montage d'un hangar sur
dépôt de Guinielle.

DATE DE CONVOCATION

~~17 octobre 1974~~

DATE D'AFFICHAGE

~~17 Octobre 1974~~

Nombre de conseillers
en exercice26.....

Nombre de présents20.....

Nombre de votants22.....

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt cinq octobre à 18 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR ,Mme FAVIERE,
MM. BOUCHET, DOMEQ, BERLAND, BROTRÉAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON,
LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET , DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE,
BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHÉ par M. STIPAL
M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU ,

M M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le transfert des dépôts municipaux nécessite la mise à disposition
d'une surface couverte et aménagée suffisamment importante pour
accueillir l'ensemble du matériel à stocker.

La Ville dispose d'un hangar métallique dont le montage peut-être
envisagé à bref délai.

L'entreprise Vauxoise de Construction et T.P. GIOL Frères,
préalablement consultée , accepte de réaliser les travaux de maçon-
nerie moyennant le prix global, net et forfaitaire de TRENTE CINQ
MILLE SEPT CENT SOIXANTE NEUF FRANCS, TRENTE NEUF CENTIMES (35.769,39)
T.T.C.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer
favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution
des travaux à l'entreprise VAUXOISE DE CONSTRUCTION GIOL Frères.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le code des Marchés Publics et notamment les articles 308 et 312 (2e et 3e)

Vu le projet de marché de gré à gré,

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération de transfert des dépôts municipaux,

décide :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec l'Entreprise Vauxoise de Construction et T.P. GIOL Frères à VAUX S/MER, pour l'exécution des travaux de maçonnerie moyennant le prix global, net et forfaitaire de TRENTE MILLE QUATRE CENT SEIZE FRANCS QUINZE CENTIMES (30.416,15 F) hors taxes, soit TRENTE CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE NEUF FRANCS TRENTE NEUF CENTIMES (35.769,39 F) T.T.C.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 article 6312 du Budget supplémentaire pour l'exercice 1974.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROULHEFORT-s/MER, le 6 NOV. 1974

Le Sous-Préfet.



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

G. TETARD.